Conseil Municipal du jeudi 13 mars 2014

6,5 millions d'Euros de budget pour 2015

Les élus adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du jeudi 29 janvier 2015.

Service Eau Potable,
Le rapport d'exploitation de l'exercice 2013 présente un nombre d'abonné de 1.304, soit + 1% par rapport à 2012 (1.291 abonnés). Le nombre de m^3 consommé est de 133.315 m^3, en hausse de 1,45 % par rapport à 2012 (131.416 m^3). Le rendement de réseau s'élève 85,5 % pour 87,9 % en 2012.
Au total un abonné domestique consommant 120 m^3 paiera 260,36 €, soit 2,17 €/ m^3, - 1,32 % par rapport à 2012 (263,80 €).

Finances
Affectation des résultats 2014
Les élus décident l'affectation des résultats de l'année 2014 du budget principal de 685.174 €. en section d'investissement et ceux enregistrés en 2014 sur les budgets annexes conservés en section de fonctionnement.

Budgets 2015
Le budget de la Commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 2.097.654 €.
Les dépenses comprennent l'entretien courant des infrastructures et matériels (25 %), le versement des subventions et contributions (22%), les charges de personnel (30 %), le remboursement des intérêts d'emprunt (2 %), l'autofinancement prévisible (21 %).
Les recettes rassemblent principalement les dotations de l'Etat (33 %) et le produit de la fiscalité (57%).
En investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 4.461.257 €.
Les dépenses concernent la réalisation d'une Salle Multifonctions avec Espace Culturel et Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, des travaux de voirie et aménagement en secteur rural et dans le bourg, aménagement d'aires de vidange et de stationnement camping-car au plan d'eau, matériels pour le service technique, restauration des chapelles de Lambader et Sainte-Anne de Tromeur, calvaire de Kerellec, drainage du terrain de foot Guy de Réals, local rangement salle de tennis de l'Espace Jacques de Menou, Atelier de Travaux Manuels.
Les recettes comprennent l'autofinancement communal (10 %), le recours à l'emprunt (58 %), le remboursement de TVA (2 %) et des subventions publiques.
Sur le budget Eau potable, dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement à 209.952 €. et à 146.982 €. en investissement.
Budget Assainissement : dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement à 106.099 €. et en investissement à 156.052 €.
Lotissement Pen Ar Harden : les travaux de viabilité des quatre tranches s'élèvent à 1.192.452 €. Ils s'équilibreront en recette avec la vente des lots.
Lotissement Impasse du Général de Gaulle : 103.011 €. budgétés pour les travaux de viabilité équilibrés avec la vente des trois lots.
Présentés en l'état, les budgets sont adoptés à l'unanimité par les membres présents.

Fiscalités
Il est décidé de reconduire les taux d'imposition, inchangés depuis 2005, à savoir
Taxe d'habitation : 15,51 %
Taxe sur le foncier bâti : 20,34 %
Taxe sur le foncier non-bâti : 40,69 %

Le produit attendu est de : 1.005.302 €.

Subventions 2015

Plongeurs SNSM de CLEDER	100
CIA PLOUVORN	1 000
Ass Croix d'Or Plouvorn	250
RESTOS du COEUR Brest	250
Secours Populaire Morlaix	100
Secours Catholique	100
Présence Ecoute - Morlaix	100
France Alzheimer 29 - Brest	80
Rêve de Clown	100
Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir	50
FNACA - Plouvorn	200
Ass. Officiers Mariniers Plouvorn	100
Ass Anciens Combattants - Plouvorn	100
ASC Plouvorn	84 105
Amicale des employés communaux de Plouvorn	4 000

Voirie rurale - Environnement

Les élus acceptent l'acquisition d'une portion du terrain situé au carrefour de Lanforchet auprès de M. et Mme Messager Georges et Anne-Marie pour améliorer la visibilité et la sécurité dans ce secteur très roulant.

La commission se réunira prochainement pour étudier les projets communaux 2015.

Plantations

Des plantations sont en cours sur les sites du plan d'eau et de Lambader pour 4.551 €.H.T, commandées auprès des Pépinière de Coatmeur de Landivisiau.

Aménagement du bourg

Rue de Penvern, des Tailleurs et de Traverse, les travaux de reprise de la chaussée sont achevés.

L'opération d'enfouissements des réseaux est en cours rue de Messinou. Une étude est commandée pour équiper l'éclairage public futur de lampes à Led.

Les travaux du futur Atelier de Travaux Manuels continuent avec l'installation de l'électricité et de la plomberie-sanitaire.

Des cyprès rue du Capitaine de Menou sont devenus trop envahissants et dangereux pour la circulation sur le trottoir et la chaussée : ils seront abattus en conséquence.

Une mission d'étude est commandée auprès du cabinet Cible et Stratégie pour 12.300 €.H.T, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg.

les élus conventionne une opération de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur des opportunités foncières à venir en centre-bourg, dont l'ensemble immobilier du Shopi.

Un séminaire des élus portant sur les orientations à apporter sur le devenir du centre-bourg se tiendra jeudi 30 avril 2015 après-midi

Un échange de terrain est acté avec les Consorts Bihannic à Pont-Pol, portant sur 231 et 125 m².
L'étude d'effacement des réseaux rues Bel Air et du Stade est demandée auprès du Syndicat d'Energie du Finistère.
Périmètres de protection modifiés
Une enquête publique se tiendra du 7 avril au 7 mai 2015 au sujet de la modification des périmètres classés de Lambader et inscrits de Keruzoret et de Troërin.
Chapelle de Lambader
La consultation sur les travaux de réfection du clocher est lancée cette fin du mois de mars 2015, avec co-maîtrise d'ouvrage des services d'Architecture et du Patrimoine de Brest. Les travaux démarreront en juin prochain, estimés sur 5 mois.
Lotissement communal de Pen Ar Harden – tranche IV
les missions d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre sont confiées au cabinet A&T Ouest pour 23.120 €.H.T.

Salle multifonctions
Les résultats des consultations des missions complémentaires au futurs travaux sont les suivants :
Mission d'analyse de sol à Sol Conseil de Saint-Jacques de la Lande pour 7.900 €.H.T.
Mission de contrôle technique confiée à la Socotec de Brest pour 9.430 €.H.T.
Mission Sécurité-Protection-Santé à JFC Coordination de Lannilis pour 2.980 €.H.T.

Affaires Scolaires et Enfances
Une formation a été suivie le 6 mars dernier par Marie-Christine Pichon et Kévin Le Mignon sur le Projet Educatif Local. Une nouvelle réunion est programmée avec les représentants partenaires Caf, Jeunesse et Sports, Education Nationale, …, en avril prochain.
Une conférence-débat est programmée sur l'autorité parentale à la rentrée de fin avril 2015, en collaboration avec les enseignants de l'Ecole de Plouvorn.
Les animations intercommunales seront reconduites sur 2015 auprès de la jeunesse et des enfants.
Des aides à la formation sont proposées dont le Brevet BNSSA qui est indispensable pour surveiller les baignades, dont celles du plan d'eau de Lanorgant chaque été.
Contributions forfaitaires Ecole
Pour l'année 2015, les élus décident de verser la somme de 195.105 €. au titre de la contribution forfaitaire à l'Ecole Notre Dame de Lambader, sous contrat d'association.

Information et Communication
Le 10 mars dernier se sont réunis les membres sur les projets 2015 : reconduction du bulletin d'information annuel, nouveau site internet pour la commune de Plouvorn modernisé, l'identification des véhicules communaux, signalétique du plan d'eau à l'entrée du site.

Action Culturelle, Bâtiments et Espaces de Sports et de Loisirs
Jean Paul Le Nan informe que l'aire de camping-car sera reprise avec une distinction entre la zone de vidange et la zone de stationnement, sur les anciens emplacement du camping.
Des échanges se sont tenus avec les responsables de l'Office de Tourisme Intercommunal pour valoriser la commune et ses richesses patrimoniales.
Espace Jacques de Menou

Conseil Municipal du jeudi 13 mars 2014

Les travaux de réalisation du nouveau local rangement sont confiés à l'Ets Julien Le Lez pour 10.504 €.H.T.

Actions Sociales et Solidarité

Un recentrage a été effectué pour attribuer des subventions aux associations et structures proches de la commune.
Le projet de faciliter l'accès au Centre Aéré et aux activités sportives et culturelles sur la commune sera étudié, notamment en fonction du quotient familial. Une ligne budgétaire est prévue en ce sens.
Une rencontre s'est tenue également avec la responsable du Pôle Emploi de Morlaix pour évoquer les situations rencontrées à l'échelle du pays de Morlaix.
Cimetière
La procédure de rétrocession des concessions abandonnées sera effectuée avec l'intervention de la société Gescime de Brest pour 15 concessions, soit : 1.718 €.H.T.
Le Projet de Santé sur la commune de Plouvorn est relancé avec discussions entamées avec les professionnels soucieux de proposer des services de soin coordonnées.

Association Sportive et Culturelle

Le 4 mars s'est tenue l'assemblée générale de l'ASC validant les subventions pour l'année 2015 avec quelques arbitrages.
Le Projet Educatif Local a été exposé avec déjà la demande d'implication du club de judo.
Un poste est ouvert à candidature avec un démarrage le 20 avril prochain pour assurer des animations auprès des structures locales en place.

Visite d'entreprises

Les élus ont visité les entreprises Sas Carrer et les Ateliers Picard pour connaître leurs activités artisanales et industrielles développées sur la commune.

Réunions extérieures

Défense

Philippe Bras rend compte des réunions qui se tiennent régulièrement sur les activités de la défense et du devoir d'information à transmettre aux citoyens.

Service de laPoste

Philippe Bras rapporte la réunion des Services de la Poste. Sur Plouvorn, le bureau n'est ouvert que 15 h par semaine et souffre d'un manque de rentabilité.
Un projet d'extension des services publics sera proposé dans des bureaux de poste, en accord avec les communes.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra jeudi 30 avril à 19 h en Mairie.

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150301-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 22 *Abstention :* 1, *Mme Mariannick Judeau* **Délibération N°** 2015 03 01	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Cession de terrain à Lanforchet

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire en charge de l'Environnement et de la Voirie Rurale
PRESENTE la situation du carrefour de Lanforchet qui présente un degré de dangerosité élevé avec la circulation des véhicules automobiles et engins agricoles dans ce quartier très fréquenté.

PROPOSE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section G N° 876, propriété de M. et Mme. Messager Georges et Anne-Marie, domiciliés sur Landivisiau au 12, avenue du Budou, pour agrandir le carrefour et favoriser la visibilité, permettant d'augmenter la sécurité pour les usagers.

PRECISE que les actuels propriétaires acceptent la cession à titre grâcieux de la parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT d'accepter la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section G N° 876, propriété de M. et Mme. Messager Georges et Anne-Marie Le bornage sur le terrain donnera la surface exacte.
Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune de Plouvorn.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150302-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 02	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Plantations site de Lambader et du plan d'eau de Lanorgant

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire en charge de l'Environnement et de la Voirie Rurale

PRESENTE la situation des sites de Lambader et du plan d'eau de Lanorgant, abîmés en plusieurs endroits suite aux intempéries de l'automne 2014.

PROPOSE la plantation d'essences locales sur ces deux sites pour agrémenter les lieux et lui donner son caractère initial.
PRECISE que les services d'Architecture et du Patrimoine de Brest ont répondu favorablement au projet de boisement sur le site de Lambader, inscrit à l'inventaire des Monuments Classés des Bâtiments de France.

PRESENTE la proposition des Pépinières de Coatmeur, sollicitées à cette fin.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT d'accepter les plantations sur les sites de Lambader et du plan d'eau de Lanorgant, conformément à la présentation qui est en faite.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150302-DE

.../...

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Monsieur Yves Quéré, responsable des Pépinières de Coatmeur et de toute autorité qualifiée.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article de fonctionnement N° *2121* « *Plantations d'arbres et d'arbustes* » des programmes d'investissement N° *10004* « *Chapelle de Lambader* » et N° *30* « *Plan d'Eau de Lanorgant* ».

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

MAIRIE DE PLOUVORN
29420

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150303-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 03	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Mission d'étude du centre-bourg au cabinet Cibles et Stratégies »

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Bourg et des Bâtiments Non-Sportifs

PRESENTE les réflexions de la Commission soucieuse de participer à la revitalité du centre-bourg de la commune

EXPOSE l'opportunité de missionner le cabinet Cibles et Stratégies de Saint-Brieuc pour conduire une étude consistant en un diagnostic de l'existant puis des préconisations pour favoriser la revitalisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT d'accepter de missionner le cabinet Cibles et Stratégies pour effectuer cette mission présentée ci-dessus.
CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Monsieur David Lastoux, responsable cabinet Cibles et Stratégies et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150304-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 04	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Bourg et des Bâtiments Non-Sportifs

PRESENTE les réflexions de la Commission soucieuse de participer à la revitalité du centre-bourg de la commune.

EXPOSE la possibilité de missionner l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) pour établir une convention de portage foncier. L'objet est de saisir des opportunités foncières dans le bourg de la commune et de participer à la revitalisation du centre-bourg.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT d'accepter de missionner l'EPFB pour établir une convention de portage foncier.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des responsables de l'EPFB et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150305-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
Lundi 9 mars 2015

Membres :

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23*
Pour : 22
Abstention : 1,
Mme Mariannick Judeau

Délibération N°

2015 03 05

Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT.
Etaient présents : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory,BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel.
Absents excusé :
M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Cession de terrains des Consorts Bihannic à Pont-Pol

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Bourg et des Bâtiments Non-Sportifs

PRESENTE la situation de l'Allée de Pont-Pol aménagée en quartier résidentiel, qui ne correspond pas au cadastre aujourd'hui

PROPOSE l'échange des parcelles ci-dessous sans soulte, en accord avec les consorts Bihannic

Cession des Consorts Bihannic à la Commune

Section	Parcelle	Surface en m²
AD	142	194
	145	15
	147	8
	150	9
	152	3
	154	2
Total		231

Cession de la Commune aux Consorts Bihannic

Section	Parcelle	Surface en m²
AD	155	125
Total		125

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150305-DE

.../...

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT d'accepter la cession de ces parcelles telles que présent.

DECIDENT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge pour moitié à la commune de Plouvorn et pour moitié aux Consorts Bihannic.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150306-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 22 *Votants :* 22 *Pour :* 22 *Abstention :* aucune **Délibération N°** 2015 03 06	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absent excusé* : M. David LE SCANF M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Exploitation 2013 du service d'eau potable délégué à la Lyonnaise des Eaux.

Monsieur le Maire
PRESENTE le rapport établi par le cabinet privé A&T Ouest de Saint-Martin des Champs assurant une mission d'assistance et de conseil auprès de la commune concernant le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2013.

En eau le nombre d'abonné est de 1.304 soit+ 1% par rapport à 2012 (1.291 abonnés). Le nombre de m^3 consommé est de 133.315 m^3, en hausse de 1,45 % par rapport à 2012 (131.416 m^3). Le rendement de réseau s'élève 85,5 % pour 87,9 % en 2012.
Au total un abonné domestique consommant 120 m^3 paiera 260,36 €, soit 2,17 €/ m^3, - 1,32 % par rapport à 2012 (263,80 €).

Après en avoir délibéré, après que Monsieur David Le Scanf salarié de l'entreprise Lyonnaise des Eaux délégatrice de l'exploitation des réseaux et assainissement de la commune de Plouvorn ait quitté la salle, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents
DECIDENT de valider le rapport d'exploitation tel que présenté.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150307-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* **Délibération N°** 2015 03 07	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* :

Objet : Effacement des réseaux BT, EP et CE « Rue de Bel Air et Rue du Stade »

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Bourg et des Bâtiments Non-Sportifs

PRESENTE le projet d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques Rue de Bel Air et Rue du Stade.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUVORN, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau basse tension ..... 54 000 € HT
- Réseaux éclairage public ..... 72 000 € HT
- Réseau communications électroniques ... 45 000 € HT

Soit un total de ..... 171 000 € HT

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150307-DE

.../...

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 29 octobre 2014, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 83 250 €.
- Financement de la commune : 0 €. pour la basse tension

  54 000 €. pour l'éclairage public

  33 750 €. pour les télécommunications

Soit au total une participation de 87 750 €.

Les travaux d'enfouissement de réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maitrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux.

La participation de la commune s'élève à 33 750 euros HT pour les réseaux de communications électroniques.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

ACCEPTENT le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et CE Rue de Bel Air et Rue du Stade pour un montant de 171 000 euros hors taxes,

ACCEPTENT le plan de financement proposé par le Maire,

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation des travaux et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150308-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 08	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* :

Objet : Salle Multifonctions-Maison de l'Enfance-Jeunesse, missions de contrôle technique, étude géotechnique et S.P.S. (Sécurité Protection Santé)

Monsieur Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire en charge de la commission chargée de la Salle Multifonctions-Maison de l'Enfance-Jeunesse

EXPOSE la nécessité d'établir des missions de contrôle technique, mission S.P.S. et d'étude géotchnique pour la construction de la salle multifonctions-Maison de l'Enfance-Jeunesse.

PRESENTE les propositions des entreprises retenues.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT de retenir les entreprises suivantes :

Mission de contrôle technique avec la Socotec de Brest

Mission S.P.S. avec la société J.F.C. de Lannilis

Mission d'étude géotechnique avec la société Sol Conseil de St-Jacques de la Lande

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150308-DE

.../...

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article d'investissement N° *2313* « *Immobilisations corporelles en cours – construction* » du programme d'investissement N° *36* « Salle multifonctions-Maison de l'Enfance-Jeunesse » du budget de la commune.

AUTORISENT Monsieur le Maire à notifier cette décision auprès des entreprises concernées ainsi qu'à toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150309-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 09	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* :

Objet : local de rangement – Espace Jacques de Menou

Monsieur Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire en charge de la commission chargée de l'Action Culturelle, Bâtiments de Sports et de Loisirs

EXPOSE la nécessité de faire construire un local de rangement pour rassembler tous les matériels indispensables à l'exercice des activités sportives dans la salle de tennis de l'Espace Jacques de Menou.

Un permis de construire sera établi en ce sens pour une surface au sol de l'ordre de 50 m².

PRESENTE les propositions des entreprises consultées pour effectuer les travaux de maçonnerie, charpente, couverture.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT de retenir l'entreprise suivante : Ets Le Lez de Plouzévédé.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article d'investissement N° *2313* « *Immobilisations corporelles en cours – construction* » du programme d'investissement N° *31* « *Espace Jacques de Menou* » du budget de la commune.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150309-DE

.../...

AUTORISENT Monsieur le Maire à notifier cette décision auprès des entreprises concernées ainsi qu'à toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 10	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* :

Objet : Lotissement communal de Pen Ar Harden – 4ème tranche, missions d'urbanisme et de maîtrise d'oeuvre

Monsieur Gilbert Miossec, Adjoint au Maire en charge de la commission chargée de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Bourg et des Bâtiments Non-Sportifs

EXPOSE la nécessité de recourir aux compétences d'une société pour assurer les missions d'urbanisme-foncière et de maîtrise d'œuvre pour les missions de gestion foncière, d'urbanisme et de viabilisation de la 4ème tranche du lotissement communal de Pen Ar Harden.

PRESENTE les propositions des entreprises consultées pour effectuer ces opérations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT de retenir l'entreprise suivante : Cabinet A&T Ouest de Saint-Martin des Champs.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article de fonctionement N° *60453* « *Achats d'études – prestations de service* » du budget annexe du lotissement communal de Pen Ar Harden.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150310-DE

.../...

AUTORISENT Monsieur le Maire à notifier cette décision auprès de l'entreprise concernée ainsi qu'à toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150312-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.
Membres : *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0	
Délibération N° 2015 03 11	

Objet : Subventions communales, décisions d'attribution pour l'année 2015.

Après avoir écouté les rapporteurs des réunions de commissions réunis pour proposer l'attribution des subventions
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT le versement des subventions suivantes à l'article de fonctionnement N° 65748 « Subvention de fonctionnement – organismes privés » du budget communal.

Plongeurs SNSM de CLEDER	100
CIA PLOUVORN	1 000
Ass Croix d'Or Plouvorn	250
RESTOS du COEUR Brest	250
Secours Populaire Morlaix	100
Secours Catholique	100
Présence Ecoute - Morlaix	100
France Alzheimer 29 - Brest	80
Rêve de Clown	100

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150312-DE

Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir	50
FNACA - Plouvorn	200
Ass. Officiers Mariniers Plouvorn	100
Ass Anciens Combattants - Plouvorn	100
ASC Plouvorn	84 105
Amicale des employés communaux de Plouvorn	4 000

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier ces montants votés auprès des responsables des structures concernées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150311-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* **Délibération N°** 2015 03 11	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* :

Objet : Cimetière communal, gestion des concessions abandonnées

Madame Nadine Jaffrès, Adjointe au Maire en charge de la commission chargée de la Solidarité et de l'Action Sociale
EXPOSE la nécessité de recourir aux compétences d'une société pour assurer la mission particulièrement fastidieuse de reprise des concessions aujourd'hui en état d'abandon sans visiblement d'entretien assuré par les descendants.

PRESENTE les propositions des entreprises consultées pour effectuer ces opérations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
DECIDENT de retenir l'entreprise suivante : Gescime de Brest

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article d'investissement N° *205* « *Concessions et droits similaires, brevets, licences* » du programme d'investissement N° 10009 « Cimetière communal » du budget de la commune.

AUTORISENT Monsieur le Maire à notifier cette décision auprès de l'entreprise concernée ainsi qu'à toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150313-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 13	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Participation aux écoles pour l'année 2015.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT de verser le montant de 600 €/élève pour participer cette année 2015 aux frais de fonctionnement des écoles privées Notre Dame de Kerellon à Plouénan et Notre dame des Victoires à Landivisiau, pour respectivement un élève et deux élèves scolarisés en classe d'intégration scolaire et tous domiciliés sur la commune de PLOUVORN.

Soit le versement suivant :

Ecole Notre Dame de Kerelllon – Plouénan	1 élève	600 €.
Ecole Notre dame des Victoires – Landivisiau	2 élèves	1.200 €.
Total	**3 élèves**	**1.800 €.**

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150313-DE

.../...

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article de fonctionnement N° *6558* « *Autres contributions obligatoires* » du budget de la commune.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier ces montants votés auprès des responsables des structures concernées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150314-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 22 *Abstention :* 1, *Mme Mariannick Judeau* **Délibération N°** 2015 03 14	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Affectation des résultats de l'année 2014

Monsieur Jean Paul LE NAN, Adjoint aux Finances

PROPOSE l'affectation des résultats excédentaires de l'année 2014 constatés aux différents comptes administratifs votés lors de la réunion du jeudi 29 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT d'affecter les résultats comme indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Budget principal
Commune - N° 61000 -
Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 685.174,28 €. en recettes d'investissement à l'article N° *1068* « *Excédent d'exploitation* » du budget de la commune.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150314-DE

.../...

<u>Budgets annexes</u>
<u>Eau potable</u> – N° 61200 -
Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 76.559,31 €. en recettes de fonctionnement à l'article N° *002* « *Excédent antérieur reporté* ».
Une somme de 60.000 €. est débitée au compte N° *672* « *Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement* » pour être versée pour le même montant sur le budget de la commune au compte N° *7561* « *Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial dotées de la seule autonomie financière* ».

<u>Assainissement</u> – N° 61300 -
Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 6.074,31 €. en recettes de fonctionnement à l'article N° *002* « *Excédent antérieur reporté* ».

<u>Lotissement Pen Ar Harden</u> – 82900 -
Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 239.993,42 €. en recettes de fonctionnement à l'article N° *002* « *Excédent antérieur reporté* » du budget du lotissement.

Ces différentes affectations seront reprises dans les budgets primitifs 2015.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150315-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 15	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Vote des taux d'imposition pour l'année 2015.

Monsieur le Maire
INFORME le Conseil de l'augmentation des bases pour cette année 2015, par rapport à l'année 2014.

2014	*Evolution en %*	*2015*	*Evolution en %*
2 919 000	2,24	**2 931 000**	**0,41**
2 229 000	6,75	**2 329 000**	**4,49**
187 300	1,08	**189 200**	**1,01**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents
DECIDENT de maintenir les taux d'imposition en l'état, identique depuis 2005, soit :

TAUX D'IMPOSITION			
Taxes	*2014*	**2015**	*Evolution en %*
TH	*15,51*	**15,51**	0
TFB	*20,34*	**20,34**	0
TFNB	*40,69*	**40,69**	0

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150315-DE

.../...

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier ces taux d'imposition auprès des Services de l'Etat et de la Direction Générale des Services Fiscaux.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150316-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 16	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Versement du forfait par élève prévu dans le contrat d'association.

Monsieur le Maire
RAPPELLE le calendrier de versement de la contribution forfaitaire à l'association Ogec de l'Ecole Notre Dame de Lambader, objet d'une délibération en date du jeudi 29 janvier 2015 :

- 1er versement début avril 2015 = 30 % du montant forfaitaire de l'année précédente, soit le versement d'un acompte de 59.209 €.
- 2ème versement fin mai 2015 = 30 % du montant forfaitaire voté
- 3ème versement début juillet 2015 = solde du montant forfaitaire voté

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT d'attribuer le montant forfaitaire suivant : 195.105 €.

PRECISENT que le calendrier de versement devient le suivant :

- 2ème versement en mai 2015 = 30 % du montant forfaitaire voté, soit : 58.531,50 €.
- 3ème versement en juillet 2015 = solde du montant forfaitaire voté, soit : 77.365,50 €.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150316-DE

.../..

Chargent Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès de Monsieur le Percepteur de Landivisiau ainsi qu'auprès des responsables OGEC de l'Ecole.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article de fonctionnement N° 65748 « Subvention de fonctionnement – organismes privés » du budget communal.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150317-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 17	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Maîtrise d'œuvre des travaux de drainage du terrain de football Guy de Réals

Monsieur Jean-Paul Le Nan, Adjoint au Maire en charge de la commission chargée de l'Action Culturelle, Bâtiments de Sports et de Loisirs

EXPOSE à l'assemblée le problème rencontré au terrain de football principal Guy de Réls consistant en la stagnation des eaux pluviales et d'arrosage alors que les drains sont bouchés et ne remplissent pas leur rôle.

PRESENTE la proposition de la société Ing Concept de Landivisiau pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre consistant en la levée topographique du terrain, la réalisation du plan des travaux, le montage du dossier de consultation des entreprises et analyse des offres, le suivi des travaux, la réception des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT de retenir l'entreprise suivante : Ing Concept de Landivisiau pour assurer la mission telle que présentée.

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article d'investissement N° *2312* « *terrains – Immobilisations corporelles en cours* » du programme d'investissement N° *28* « *Terrains de football* » du budget de la commune.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150317-DE

.../...

AUTORISENT Monsieur le Maire à notifier cette décision auprès des entreprises concernées ainsi qu'à toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

Envoyé en préfecture le 20/03/2015
Reçu en préfecture le 20/03/2015
Affiché le
ID : 029-212902100-20150319-DEL20150318-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Lundi 9 mars 2015 **Membres :** *En exercice :* 23 *Présents :* 23 *Votants :* 23 *Pour :* 23 *Abstention :* 0 **Délibération N°** 2015 03 18	Le jeudi dix-neuf mars deux mil quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, François PALUT. *Etaient présents* : Mesdames JAFFRES Nadine, PICHON Marie-Christine, BOULAIRE Véronique, COMBOT Estelle, CRENN Nadia, JUDEAU Mariannick, LE GOFF Isabelle, MARC Anne-Hélène, NENEZ Marie-France, PAGE Hélène, STEPHAN Brigitte, et Messieurs PALUT François, LE NAN Jean-Paul, CADIOU Martial, MIOSSEC Gilbert, FLOCH André, ALLAIN Michel, BODERIOU Grégory, BRAS Philippe, LERROL Nicolas, LE SCANF David, PHILIP Stéphane, THEPAUT Jean-Michel. *Absents excusé* : M Grégory BODERIOU a été élu *secrétaire de séance*.

Objet : Versement d'une subvention à l'Association Sportive et Culturelle de Plouvorn (ASC).

Suite à la décision le jeudi 29 janvier 2015 de verser un acompte de la subvention décidée lors de la présente réunion sur l'année 2015
Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT de verser 84.105 €. au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'Association Sportive et Culturelle de Plouvorn pour l'année 2015.

DONNENT leur accord pour tenir le calendrier présenté ci-dessous.

- 1er versement en mars 2015 = 30 % du montant forfaitaire de l'année précédente, soit le versement d'un acompte de 34.152 €.
- 2ème versement en mai 2015 = 30 % du montant forfaitaire voté, soit 25.231,50 €.
- 3ème versement en juin 2014 = solde du montant forfaitaire voté, soit 24.721,50 €.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès du président de l'association ASC de Plouvorn et de toutes autorités qualifiées.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article de fonctionnement N° 65748 « Subvention de fonctionnement – organismes privés » du budget communal.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi 19 mars 2015

François PALUT, Maire de PLOUVORN

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le vendredi 20 mars 2015
Affiché en Mairie le vendredi 20 mars 2015
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN